

# SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

## CGT et SUD

### Compte-rendu du comité technique de réseau de l'Insee du 3 juillet 2014

#### Activité - bilan social

Deux points figuraient à l'ordre du jour de ce CTR :

1°) **L'activité 2013 de l'Insee** (sur la base d'un rapport d'activité interne remanié, avec pour la première fois une présentation littérale de l'activité des différentes directions, en lieu et place des tableaux non commentés fournis les années précédentes) ;

2°) **Le bilan social 2013 de l'Insee** (sur la base d'un nouveau document, contenant les tableaux bruts anciennement fournis dans le rapport d'activité interne).

L'examen des documents selon cette nouvelle constitue une amélioration mais nous regrettons cependant :

- qu'aucune lecture synthétique et transversale de ces documents ne soit proposée par la direction ;
- que l'activité des directions régionales soit à ce point ignorée et donc méprisée (trois pages seulement du rapport d'activité, ne mentionnant par exemple même pas la mise en place des NCEE !) ;

que les directeurs n'assistent pas à l'ensemble des débats sur l'activité de l'Insee, dont ils orientent pourtant régulièrement le contenu en Comité de direction !

#### Activité

##### A. Discussion générale / réponse du DG aux déclarations liminaires

Nous avons abordé dans notre déclaration liminaire (texte intégral en annexe) des problématiques transversales qui nécessitaient des réponses claires quant au positionnement de la direction de l'Insee pour les années à venir.

- Désengagement progressif de l'Insee sur les territoires et vis-à-vis des publics non institutionnels :

Le DG confirme que nos moyens se concentrent de plus en plus exclusivement sur la réponse aux demandes européennes ou internationales (les deux tiers de notre activité selon lui). Il pense que jusqu'à présent, nous avons réussi à ne sacrifier aucun pan de notre activité et que nous arrivons encore à répondre aussi à une demande nationale, voire locale, exprimée dans le cadre du Cnis.

Il pense qu'aujourd'hui, l'Insee est allé au bout des mutualisations et gains de productivité possibles. Pour le futur moyen-terme, il ne prévoit donc pas que celui-ci puisse s'appuyer sur des gains de productivités relevant de mutualisations ou transferts de travaux supplémentaires en provenance des directions régionales. Si les baisses d'effectifs devaient se poursuivre, le DG devrait plutôt arbitrer pour supprimer des travaux et « réduire la voilure » (réduction d'échantillons, espacement de la fréquence de certaines enquêtes...). C'est pourquoi il dit militer auprès de ses autorités de tutelle pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions, en s'appuyant notamment sur les recommandations du Cnis.

- Désinvestissement de l'Insee sur les sujets formation-recherche et échec de l'exercice de sa tutelle sur le Genes :

Sur ce thème abordé en déclaration liminaire, nous déposons la motion suivante :

##### **Motion n°1 :**

*Le CTR demande que la direction de l'Insee exerce réellement sa tutelle sur le Genes et intervienne face à la politique menée par ce dernier concernant notamment la recherche, la gestion du personnel Insee affecté au Genes, la formation initiale des attachés et administrateurs Insee et la formation continue des agents Insee.*

*Cela passe par la reconduction, le plus rapidement possible, des différentes conventions Insee/Genes et leur mise en œuvre effective.*

*Concernant la recherche, le CTR demande que les missions via le Crest pour le compte de l'Insee soient effectives : formation académique de niveau poste-master (doctorat) pour les cadres de l'Insee, appui scientifique dans les domaines de la méthodologie statistique et des études,*

*Le CTR demande que la direction de l'Insee agisse afin que le Crest respecte son engagement à prendre en compte les besoins de l'Insee dans l'orientation qu'il donne à son programme de recherche et dans la répartition des moyens qu'il effectue entre ses différents laboratoires.*

*De plus, le CTR demande la mise en place effective du Comité de la recherche et de la formation Scientifique prévu à l'article 4 de la-convention Insee/Genes relative à la recherche.*

*Le CTR demande que l'Insee garde la maîtrise de l'affectation des agents Insee au sein du Genes.*

**Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFTD, 1 FO, 1CGC)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Le DG reconnaît que, s'il ne pense pas que la stratégie du Genes consiste exclusivement en la recherche de bénéfices financiers, il partage notre constat global d'une « émancipation » du Genes qui risque de s'amplifier avec le départ prévu de l'Ensaie à Saclay. C'est pourquoi il a initié deux missions :

- une au niveau ministériel auprès du Contrôle général économique et financier pour préciser les conditions d'exercice de la tutelle de l'Insee sur le Genes, et notamment les modalités de reconduction des différentes conventions ;
- une confiée à l'inspection générale de l'Insee sur le suivi de la formation des cadres.

Les résultats des deux missions seront discutés avec les organisations syndicales, notamment dans le cadre de la réflexion « Insee 2025 ».

Nous rappelons que si certaines réflexions ne peuvent trouver leur aboutissement qu'à moyen-terme, il est urgent de reconduire la convention relative à l'hygiène et sécurité et à l'action sociale, car depuis le début de l'année, les agents du Genes ne sont plus couverts par les dispositifs de la médecine de prévention, et sont donc mis en danger, alors que nombre d'entre eux sont en souffrance. Le DG et le SG s'engagent à appuyer notre demande auprès des signataires de la convention (le directeur du Genes et le Secrétaire général des ministères économique et financier).

- Analyse de la participation de l'Insee aux programmes dits de « simplification » et de « modernisation » administrative pilotés dans le cadre interministériel

Le DG confirme que le bilan de cette participation devrait nous être présenté. Il ne répond que sur quelques sujets ponctuels. De son point de vue, l'Insee a par exemple mené une bonne politique en obtenant la conservation des redevances pour Sirene mais il reconnaît que la question des partages de données, dans le cadre de projets de type « dites-le nous une fois », doit appeler à la plus grande vigilance pour assurer la protection des informations collectées.

S'agissant du développement du Big Data, il dit partager notre point de vue. Selon lui, l'Insee doit se positionner sur ce qu'il sait déjà faire (l'exploitation de fichiers administratifs) et ne pas céder trop facilement aux effets de mode. En ce qui concerne l'exploitation statistique de grosses bases de données d'origine privée, il pense que l'institut doit avant tout assurer une veille des pratiques en cours dans d'autres pays, sans chercher à se positionner davantage sur ces sujets. Il signale un problème juridique à régler sur ce type d'exploitation, qui est en cours d'expertise pour le projet « données de caisse » projet sur lequel nous ne pouvons que constater notre désaccord de fond !

- Absence de politique de valorisation des carrières et difficultés rencontrées par les agents dans leur vie quotidienne

Le DG ne répond pas sur ces questions : il renvoie à la discussion avec le SG sur l'activité du secrétariat général et le bilan social.

## **B. Direction des statistiques d'entreprises (DSE)**

Nous demandons à poursuivre le dialogue amorcé lors d'un précédent groupe de travail, en particulier sur la question de la gestion des référentiels d'entreprises dans le cadre de la simplification administrative. La directrice de la DSE confirme que l'institut joue un rôle important dans ce domaine, puisque Sirene constitue désormais le répertoire interministériel de référence et que l'Insee est devenu, pour la France, l'opérateur d'attribution des identifiants uniques des intervenants sur les marchés financiers (LEI). Elle répond positivement à notre demande de présenter les travaux de sa direction sur l'ensemble des référentiels sans doute à l'automne.

En ce qui concerne l'impact des demandes européennes sur l'activité de sa direction, elle explique que la politique menée par l'Insee consiste surtout à essayer d'orienter les programmes européens de façon à répondre à des demandes importantes dans le cadre français, ce qui permet d'obtenir des données de comparaison avec d'autres pays.

Nous revenons sur deux points problématiques :

- le difficile atterrissage du projet Papaye au SSNE de Caen ; nous rappelons que le CHSCT du Calvados a demandé la saisine du pôle ergonomique du ministère et demandons qu'il soit fait suite à cette demande ; la directrice de la DSE confirme le lancement d'une étude ergonomique, en plus des travaux menés sur les correctifs de l'application.
- l'abandon des travaux de qualité sur Sirene dans certaines DR, du fait de la réduction des effectifs dans les équipes, qui se traduit par une priorité mise sur les tâches de gestion courante, au détriment de la qualité. La directrice répond qu'il ne doit s'agir que d'abandons ponctuels en période de pics de charge mais que les opérations qualifiées sont amenées à se développer à l'avenir, du fait que Sirene est répertoire interministériel de référence. Nous demandons que les moyens nécessaires soient affectés dans les DR.

### **C. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)**

Nous demandons à poursuivre un dialogue commencé l'année dernière sur l'ensemble des sujets de la sphère recensement, notamment sur les projets Homère, Rorcal et Répertoire statistique des logements (RSL). En particulier, nous demandons le bilan de la généralisation de l'expérimentation d'Homère faite à l'occasion de la campagne RP 2014. Le directeur de la DSDS accepte notre demande (mais aucune date ne nous est proposée à ce jour).

Nous rappelons notre opposition au projet « données de caisse » qui fait perdre à l'Insee une partie de la maîtrise de la collecte des prix et nuit à son indépendance en s'en remettant à la grande distribution, qui a des intérêts directs dans la publication de l'indice des prix. Le DG répond que la mise en œuvre réelle du projet dépendra de la capacité de l'Insee à disposer d'un cadre juridique sécurisé, car « on ne peut pas fonder un processus statistique sur une coopération qui relèverait de la simple bénévolance ». Une expertise juridique est en cours. Si ce cadre juridique pouvait être trouvé, il pourrait s'appliquer à d'autres exploitations de sources privées, si celles-ci ont un intérêt pour la statistique publique (téléphonie mobile, cartes bancaires, !!!). Le directeur de la DSDS se dit quant à lui confiant dans la capacité de l'Insee à conserver la maîtrise du processus de production dans le cadre du projet « données de caisse ».

Nous demandons où en sont les négociations européennes sur la nouvelle nomenclature socio-économique européenne. Le directeur de la DSDS répond que le rapport final de l'ESSnet chargé de la réflexion sur ce sujet vient d'être transmis à Eurostat et que les débats dans les instances européennes n'ont pas commencé. A ce stade, il ne sait pas si les propositions qui seront retenues *in fine* seront conformes aux attentes exprimées par la France.

Nous déposons par ailleurs deux motions sur des sujets relevant de la sphère DSDS.

- participation de l'Insee au projet de mise en place des référendums d'initiative partagée (RIP)

Fin mai, nos organisations syndicales ont appris que des agents de la sphère informatique et de la sphère BRPP ont été sollicités depuis le début de l'année pour travailler sur un projet de transmission au ministère de l'intérieur de données issues du répertoire des personnes physiques et du fichier électoral). Nous avons alerté le DG dès la prise de connaissance de ce dossier et appris à cette occasion que le DG, le directeur de la DSDS et la cheffe du département de la démographie n'avaient pas été saisis de ce dossier par les voies « normales » (soit les autorités de tutelle) et n'avaient donc eux-mêmes appris que très tardivement que des travaux techniques avaient démarré au sein de l'Insee en coopération avec le ministère de l'Intérieur. Depuis, le DG a été sollicité directement par le secrétariat général du ministère de l'Intérieur, qui demande la participation de l'Insee à la mise en place du dispositif des référendums d'initiative partagée (RIP), du fait son activité de gestion des répertoires.

La possibilité de ces référendums a été introduite lors de la réforme de la Constitution intervenue en 2008, et les conditions de leur mise en œuvre précisées dans une loi du 6 décembre 2013. Celle-ci prévoit que pour qu'un projet de loi puisse être porté devant le parlement, il doit être soutenu conjointement par un cinquième des parlementaires et par un dixième du corps électoral, et ne pas avoir déjà fait l'objet d'une présentation devant le parlement selon les voies classiques. Le ministère de l'Intérieur, sous le contrôle du conseil d'Etat, qui est responsable de la mise en œuvre du dispositif du recueil et de la vérification des signatures des électeurs, et les conditions de cette mise en œuvre doivent être prêtes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Un décret qui en précise les modalités doit paraître dans l'urgence, à l'été.

Dans le dispositif imaginé par le ministère de l'Intérieur il y aurait transmission du NIIR entre l'Insee et le ministère de l'intérieur, à des fins de vérification de la validité des signatures. Or, pour un seul référendum, cela signifierait une transmission massive de ces données, puisqu'un dixième du corps électoral représente pas moins de 4,5 millions de personnes ! Pour nous, cela est inconcevable et nous ne comprenons pas pourquoi ce dossier sensible est traité en secret et en urgence, sans que d'autres dispositifs aient pu être imaginés ! C'est pourquoi nous avons décidé de mettre ce point à l'ordre du jour du CTR, en présentant la motion suivante :

**Motion n°2**

*Le CTR refuse toute transmission de NIIR au Ministère de l'Intérieur.*

**Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Le DG répond qu'il a renvoyé le dossier à ses autorités de tutelle (Bercy) et au niveau interministériel, le seul habilité à arbitrer les choix qui seront faits pour mettre en place ce dispositif. Il a demandé que le dispositif envisagé soit validé par la Cnil, que toutes les garanties soient apportées pour qu'il n'y ait pas conservation des données transmises après la vérification de la validité du référendum, et que la question des moyens donnés à l'Insee pour participer à cette mise en œuvre soit également traitée. Il est en attente des réponses et des décrets à paraître.

Pour nous, cette réponse n'est pas suffisante. L'Insee doit garantir les libertés et la protection des données individuelles qu'il collecte, et le débat sur les modalités de mise en œuvre de ces référendum doit être public, sous le contrôle démocratique de tou-te-s. Nous ne pouvons concevoir que des doubles partiels du répertoire des personnes physiques soient constitués au sein d'un ministère qui exerce entre autres des missions de contrôle sur les citoyens !

- Organisation du travail autour des activités enquêtes ménage et collecte des prix

De nombreux travaux et réflexions sont en cours au sein de l'institut concernant l'organisation du travail et la mise en place de nouveaux outils dans les sphères enquêtes ménage et prix, sans réelle concertation, ni avec les agents concernés (en bureau ou sur le terrain), ni avec les organisations syndicales. Nous ne voulons pas que les conclusions de ces missions et groupes de travail soient mises en place au fil de l'eau, sans prise en compte de leurs conséquences sur les conditions de travail des agents. C'est pourquoi nous déposons la motion suivante :

**Motion n°3**

*Le CTR constate qu'actuellement, une multitudes de groupes de travail, d'audits ou de projets sont menés en parallèle à la mise en place des NCEE :*

- GT sur les organisations en DR ,
- Projet CAPI 3G, OPALE, Homère, Rorcal, changement de base IPC
- GT gestion des effectifs en DR
- GT qualité
- audit d'efficience des enquêtes ménages
- mission qualité des enquêtes ménages et des relevés de prix

*L'aboutissement de tous ces travaux, non coordonnés entre eux, va impacter le travail de très nombreux agents au sein de l'Insee en région et à la DG, dans les sphères DEM, prix RP, informatique, RH, méthodologie...La plupart de ces agents ne sont ni consultés, ni réellement associés aux réflexions en cours. Le CTR exige leur présence systématique dans chaque groupe ou projet et à toutes les étapes de la réflexion.*

*Le CTR demande une consultation des CT compétents sur les contenus et les conséquences de la mise en place de ces changements.*

**Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO, 1CGC)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

Le DG et le directeur de la DSDS formulent un accord de principe sur nos demandes, et envisagent un CT national dédié en 2015. Les spécification d'Opale seront au préalable présentées dans un GT.

## **D. Direction des études et synthèses économiques (DESE)**

A la DESE s'agissant du changement de base des comptes nationaux, nous alertons la direction sur le fait que les données relatives aux dividendes nets versés des sociétés non financières sont très différentes, à la fois en volume et en évolution, de celles calculées en ancienne base. Des économistes s'interrogent publiquement sur ce changement. Nous demandons que ce problème soit expertisé avant la publication des comptes par ménage.

**Motion n°4**

*Le CTR demande la réalisation d'une expertise relative à l'impact du changement de base des comptes nationaux sur le montant des dividendes des sociétés non financières.*

*Le CTR demande que les résultats de cette expertise soient rendus publics et présentés au Cnis.*

**Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO) ; Vote contre : 1 (CGC)**

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

Aucune explication ne pouvant être donnée en séance, le DG accepte le principe d'une expertise, qu'il renvoie aux travaux du groupe du Cnis sur le Coût du capital.

**E. Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)**

Nous intervenons sur le problème du positionnement de l'Insee vis-à-vis des différents publics lors de la transmission des données carroyées pour la définition des nouveaux zonages politique de la ville. La DDAR a fourni des données non standard au Commissariat général à l'égalité des territoires (service de l'Etat en charge de la définition de ces zonages), qui les a transmises aux préfets de région. Or, ces données n'ont été transmises ni aux directions régionales de l'Insee (pourtant chargées d'assister les préfets dans leur analyse !), ni aux communes pourtant directement concernées par la définition des nouveaux zonages. Il y a là une inégalité de traitement entre les différents publics préjudiciable à l'exercice de la démocratie. La direction méconnaît le problème et expertisera le dossier.

Nous interrogeons également la direction sur l'avenir de la bibliothèque de l'Insee, suite à deux départs non remplacés. La directrice de la DDAR répond qu'il n'y a pas de projet particulier concernant la bibliothèque mais qu'une partie du catalogue est désormais gérée par le pôle d'Amiens, car tout ne peut pas être géré à la DG, et que l'un des postes non remplacés a été ouvert à la BIEP.

S'agissant de la politique globale en matière d'action régionale et de diffusion, nous reconnaissons l'inflexion donnée par la direction par rapport à la politique antérieure du « tout partenariat rémunérateur » à laquelle nous nous sommes opposés depuis de nombreuses années, mais nous resterons vigilants à ce que le nouveau positionnement de l'Insee plus ouvert en termes d'offre de base soit effectif. Nous continuons à revendiquer le maintien de toutes les fonctions nécessaires à l'accomplissement de la mission diffusion à travers la motion suivante :

**Motion n°5**

*Le CTR demande le maintien des fonctions de PAO dans les directions établissements où elles existent encore.*

*Le CTR demande, pour les établissements où ces fonctions ont été externalisées, un bilan en matière de qualité de service et d'efficacité.*

*Le CTR demande le maintien de postes de techniciens conseils de l'information statistique (TCIS) dans chaque établissement, en conservant le soutien des pôles de compétence.*

*Le CTR demande que la mission première du SIC reste la diffusion des informations statistiques et économiques.*

*Le CTR demande la mise en place dans chaque DR d'un programme d'offre de base d'études couvrant tous les domaines sociétaux et à destination de tous les publics. Le programme d'études ne doit pas être tributaire de l'obtention de partenariats rémunérateurs.*

**Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO) ; s'abstient : 1 (CGC)**

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

La directrice de la DDAR ne donne aucune réponse satisfaisante aux différents points de cette motion. Le projet d'externalisation de la PAO est toujours en cours, même si le calendrier imposé n'est plus aussi directif qu'avant, ! Quant à la mission du SIC, la direction considère qu'il s'agit seulement d'une mission « d'orientation » et non de diffusion !

**F. Direction de la méthodologie et de la coordination statistique internationale (DMCSI)**

Nous demandons quel bilan la direction tire d'un an et demi d'existence de cette nouvelle direction. Nous rappelons que l'exigence d'un département de la méthodologie (DM) qui ne soit pas isolé mais qui assure une fonction d'animation du réseau sur toutes les questions méthodologiques.

Concernant le Big Data et l'exploitation de données d'origine privée, le directeur de la DMCSI annonce qu'un groupe de travail associant l'Insee, des SSM et le Genes et animé par la division des méthodes appliquées de

l'économétrie et de l'évaluation (DMAEE) va être chargé de suivre la mise en place d'expérimentations sur des sujets identifiés comme stratégiques. A ce jour, sont identifiés comme tels : l'utilisation des données de caisse pour la construction de l'indice des prix et l'exploitation des données de téléphonie mobile pour produire des statistiques sur le tourisme et les déplacements. Cette annonce va bien au-delà de la simple « veille » évoquée en préambule par le DG !

## **G. Inspection générale**

Le chef de l'IG annonce que les résultats de la mission sur les parcours professionnels des agents C et B nous sera présentée en octobre.

Note post-CTR : nous découvrons dans le compte-rendu du comité de direction du 23 juin 2014 qu'une mission importante sur « statistique publique et données privées » vient de rendre son rapport alors que nous n'avons jamais été informés de l'existence de cette mission. La direction souhaite-t-elle réellement associer les agents et leurs représentants aux discussions sur des évolutions fortement structurantes pour l'avenir de la statistique publique ?

## **H. Secrétariat général informatique (SGI)**

Le traitement des dossiers de la sphère informatique constitue l'un des points de conflits majeurs avec la direction. Nous demandons de manière répétée que les projets informatiques soient soumis à discussion avec les représentants du personnel avant leur mise en place. En effet, ils ont des conséquences importantes sur l'organisation du travail et sur l'avenir des personnels de la sphère informatique.

Nous demandons la saisine du CTR en formation hygiène, sécurité et conditions de travail sur deux sujets majeurs : l'avenir des personnels dans les services soumis à restructuration ; le développement des modes d'organisations du travail en mode projet, notamment ceux dérivés des méthodes agiles.

### ***Motion n°6***

*La direction de l'Insee a décidé de transformer le centre national informatique d'Aix en service informatique national, de supprimer les activités de production et d'exploitation des centres nationaux informatiques de Nantes, Orléans et Paris à l'horizon 2017, et de supprimer la moitié des effectifs des structures informatiques locales en changeant leurs missions. Les élus du CTR sont intervenus à plusieurs reprises pour :*

- *alerter l'administration des conséquences néfastes sur les agents de ces décisions,*
- *lui demander de renoncer à ces restructurations*
- *lui demander de prendre des mesures d'urgence pour répondre aux situations de souffrance au travail constatées dans la sphère informatique.*

*En 2013, deux expertises externes agréées commandées par les CHSCT ont été réalisées au sein d'entités informatiques de l'Insee, au SIN d'Aix et au CNI de Nantes. A Aix, l'administration propose un plan d'actions qui ne répond pas aux préconisations du cabinet d'expertise et refuse de négocier ce plan avec les organisations syndicales locales et nationales, malgré leurs demandes répétées. A Nantes, l'administration ne répond pas aux demandes réitérées des organisations syndicales d'organiser un suivi de la mise en œuvre du plan d'action.*

*Plus d'un an après la réalisation de ces expertises, la direction de l'Insee reconduit le même dispositif de mise en œuvre brutale des restructurations dans la sphère informatique, en organisant les transferts et suppressions de travaux dans l'ensemble des CNI et structures locales informatiques, sans prise en compte des conséquences de ces opérations sur la santé et les conditions de travail des agents, et sans leur proposer de perspectives d'avenir au sein de l'institut.*

*Au Sina, elle aggrave encore la situation : alors qu'en l'absence de plusieurs encadrants, dont la responsable du service, les agents sont laissés sans perspectives ni informations véritables, le directeur régional fait un pas supplémentaire dans la provocation en annonçant par mail la vente du bâtiment du Sina. Les agents du Sina ont réagi vivement à cette découverte subite. Leur réaction prouve une fois de plus le malaise de ces agents.*

*C'est pourquoi les élus du CTR demandent à la direction de l'Insee :*

- *la mise en œuvre de plans d'actions négociés répondant réellement aux préconisations des expertises externes agréées à Aix et Nantes ;*
- *la présentation d'un plan d'action garantissant l'avenir des personnels des CNI et structures informatiques locales au sein de leur établissement, lors du prochain des comité technique de l'Insee réuni en formation hygiène et sécurité et conditions de travail.*

**Vote pour : 9 (6 CGT-SUD, 2 CFDT, 1 FO) ; s'abstient : 1 (CGC)**

⇒ **Motion approuvée à la majorité**

**Motion n°7**

*La direction de l'Insee généralise progressivement, dans la sphère informatique, de nouveaux modes d'organisation du travail en mode projet, en particulier des modes de travail inspirés des méthodes dites « agiles », sans respecter les obligations qui sont les siennes de consulter le CTR avant la mise en œuvre de tout projet d'organisation modifiant les conditions de travail des agents.*

*C'est pourquoi les élus du CTR demandent la consultation du CTR réuni en formation hygiène, sécurité et conditions de travail sur les attendus de la mise en place de ces nouvelles formes organisations du travail au sein de la l'Insee. Cette consultation doit être notamment basée sur la présentation d'un bilan détaillé et contradictoire de l'expérimentation des méthodes agiles dans la mise en œuvre du projet Homère.*

**Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFTD, 1 FO, 1CGC)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

La direction constate en effet un désaccord majeur sur ces dossiers : elle ne revient pas sur sa façon de traiter les expertises externes d'Aix et de Nantes et assure que l'avenir des personnels est bien traité, notamment dans le cadre du dialogue social local. Par ailleurs, elle conteste le fait que les méthodes agiles soit « généralisées » au sein de l'Insee tout en confirmant que ces méthodes sont utilisées dans trois nouveaux projets, alors que le bilan de l'expérimentation sur le projet Homère n'existe pas !.

Néanmoins, ces points seront mis à l'ordre du jour du CTR en formation HSCT. La direction annonce qu'elle nous présentera à cette occasion une mise à jour des arrêtés de restructuration et du protocole TAI. Nous demandons un GT préparatoire.

## **I. Secrétariat général (hors informatique)**

En préambule de la discussion, le Secrétaire général présente un bilan parfaitement idyllique du fonctionnement du secrétariat général, niant complètement les difficultés rencontrées par les agents quotidiennement (indus sur salaires, blocage des avancements d'échelon et de carrière,...) et les situations de souffrance au travail générées par l'inorganisation de la direction. Il renvoie les problèmes rencontrés à des cas individuels mineurs et s'auto-félicite par cette phrase : « les clients sont contents » !

Devant cette attitude de déni total, nous ne jugeons pas utile de poursuivre un simulacre de dialogue. En revanche, nous persistons à demander des explications sur les conséquences de l'abandon de l'ONP. De même, nous demandons que la direction nous annonce officiellement les décisions qu'elle a prises concernant le retour de la gestion des temps et absences dans les RH locales, puisque des annonces ont d'ores et déjà été faites dans les SAR (mais pas au CSRH !!!).

**Motion n°8**

*Le CTR demande qu'un bilan soit fait de la réorganisation du Secrétariat Général.*

**Motion retirée en séance du fait de l'impossibilité de dialoguer sur ce sujet**

**Motion n°9**

*Le CTR demande que les agents soient informés des conséquences sur leur paye, leur carrière ou leur retraite, de l'abandon de l'ONP et des dysfonctionnement de Sirius.*

**Vote pour : 10 (6 CGT-SUD, 2 CFTD, 1 FO, 1CGC)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité**

S'agissant de l'ONP (Opérateur national de paie), la direction répond que cet abandon ne remet pas en cause l'organisation du travail. Elle précise que les éléments introduits dans l'application Sirius serviront à établir les paies, mais qu'il faut s'employer à rénover des applications de paie « au bord de l'obsolescence » puisque le projet d'un système informatique pour établir la paie est abandonné. La direction de l'Insee espère toujours la qualification DGFIP pour 2015, même si elle finit par reconnaître qu'il y a des dysfonctionnements dans Sirius (« on s'aperçoit en marchant qu'on a des cailloux dans la chaussure ») et que cela pourra retarder la prise en compte d'un certain nombre d'éléments de carrière !

Concernant la gestion des temps et absence : le problème du maintien de leur gestion au CSRH vient du fait de la généralisation de Sirius au sein du ministère, et notamment de sa mise en place à l'administration Centrale. Tous les agents de corps Centrale vont désormais être gérés par le CSRH de Centrale ; or, ce CSRH ne peut prendre en compte les spécificités de gestion des temps et absence des agents qui sont en fonction dans d'autres administration (dont l'Insee). De ce fait, il est décidé de renvoyer leur gestion horaire dans leur établissement d'affectation. Pour ne pas mettre en place un double système, la direction de l'Insee a décidé que cette gestion des horaires en local concernera tous les agents, qu'ils soient de corps Centrale ou autre. La direction nous annonce qu'elle nous présentera un projet d'organisation au CTR du 9 octobre réuni en formation HSCT.

Nous rappelons que nous avons demandé avant le déploiement de Sirius cette gestion en local, et que la décision tardive de répondre à cette demande ne tient pas compte du fait que depuis, de nombreux agents ont quitté les SAR et les CAR : nous demandons un bilan de ces mouvements.

## Bilan social

Nous présentons des motions qui renouvellent nos revendications concernant la reconnaissance des qualifications des agents et la mise en œuvre effective des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations.

### **Motion n°10**

*Le CTR demande une réelle politique de qualification et de valorisation des carrières de l'ensemble des agents de l'institut, et notamment :*

- la titularisation immédiate des Berkaniens,*
- un plan massif de qualification de C en B,*
- la mise en place immédiate du concours interne spécial de B en A,*
- une possibilité de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent,*
- l'augmentation des taux de promotion dans tous les grades,*
- un plan ministériel de qualification conséquent pour toutes les catégories,*
- le reclassement immédiat en échelle 4 de tous les agents C de l'échelle 3,*
- la revalorisation de la grille des enquêteurs.*

**Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**

La direction ne répond pas ! Sur notre insistance, elle annonce que les projets de refonte du statut des administrateurs et inspecteurs généraux et de celui des attachés, qui inclut la création d'un concours de B en A par reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ont été envoyés à la Fonction publique et qu'elle pense soumettre ces projets à nos votes au prochain CTR du mois d'octobre.

### **Motion n°11**

*Le CTR demande le réengagement de l'Insee dans une politique effective d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, de prévention et de lutte contre toutes les discriminations.*

**Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**

La direction ne comprend pas notre motion ! Nous la renvoyons aux données du bilan social qui montrent que les efforts consentis en matière d'égalité professionnelle dans la période 2010-2012 sont remis en cause en 2013 (inversion des tendances dans tous les corps) et rappelons que nous demandons depuis deux ans la poursuite du travail entrepris sur la construction d'un protocole sur l'insertion des personnes en situation de handicap.

### **Motion n°12**

*Le CTR exige le respect des procédures relatives à la consultation des représentant-e-s du personnel dans les différentes instances de concertation, et notamment :*

- arrêt des mobilités « au fil de l'eau » et consultation systématique des CAP ou CCP compétentes pour toute mobilité d'agent, quels que soient sa catégorie et son statut ;*
- respect des engagements pris par l'administration dans les comités techniques et dans les accords issus d'une négociation avec les syndicats représentatifs ;*
- consultation systématique des comités techniques et des instances compétentes en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CTR en formation HSCT, CHSCT) pour tous les projets ayant des conséquences sur la santé des agents, les conditions et l'organisation de leur travail, dont l'aménagement de leur temps de travail.*

**Vote pour : 8 (6 CGT-SUD, 1 CFDT, 1 FO)**

⇒ **Motion approuvée à l'unanimité (des présent-e-s)**

Le DG « assure de sa bonne foi » pour que toutes les procédures de consultation d'instances soient respectées mais ne répond en détail sur aucune des situations que nous citons.

Moins de deux semaines après le CTR, cette « bonne foi » est remise par la diffusion dans les services :

- d'une note sur les congés maladie et l'aménagement du temps de travail des enquêtrices et enquêteurs (sans consultation du CTR) ;
- d'une note sur les modalités d'organisation et le calendrier du retour de la gestion des temps et absences dans les FRHL (sans consultation du CTR)
- de changements d'affectation d'agents de la sphère informatique (sans consultation de la CAP).



## Annexe - déclaration liminaire CGT et SUD

A l'occasion du lancement de votre démarche de réflexion stratégique sur l'Insee à l'horizon 2025, vous avez envoyé aux agents un questionnaire sur leur perception des valeurs de l'institut, des principaux facteurs de changements dans les 10 ans à venir, des pratiques professionnelles et des missions de la statistique publique. Nombreux sont les agents qui ont tenté de répondre à ce questionnaire...mais aussi nombreux sont ceux qui restent dubitatifs quant à l'usage que vous pourrez faire de leurs réponses, dans un contexte où beaucoup ont le sentiment de ne pas être entendus, ni reconnus à leur juste valeur.

Sur chacun des grands sujets évoqués dans ce questionnaire, les représentant-e-s des personnels que nous sommes avons des choses à dire. Nous les exprimons depuis longtemps et les échanges de ce jour autour du rapport d'activité et du bilan social de l'Insee pour l'année 2013 sont l'occasion de les répéter. Nous reconnaissons l'amélioration de la qualité des documents transmis, avec une présentation plus littérale de l'activité de chacune des grandes directions de l'Insee, qui permet des échanges plus éclairés. Nous reviendrons au cours de nos débats, et à travers nos motions, sur un certain nombre de sujets spécifiques pour chacune de ces directions.

Cependant, nous regrettons que vous ne proposiez pas une analyse plus synthétique de cette activité. Car une lecture attentive et transversale des documents proposés montre que la plupart des « facteurs de changement » que vous entrevoyez pour les années à venir correspondent à des évolutions qui sont déjà bien à l'œuvre au sein de notre institut, et plus largement au sein du système statistique public (SSP).

- En premier lieu, nous constatons la part croissante prise par les réponses aux commandes et règlements européens dans l'activité globale du SSP, et ce dans un cadre de moyens de plus en plus contraints par les politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs. Selon votre rapport, la réponse à ces demandes correspond à la moitié de la production statistique. Au-delà de la production proprement dite, ce sont bien souvent aussi les concepts et conventions qui sont cadrées par ces demandes. Cette évolution nous interroge quant aux marges de manœuvre qui restent à disposition de l'institut pour répondre dans le même temps aux demandes exprimées aux niveaux national et local.

Nous demandons donc que vous nous présentiez un bilan, sur l'ensemble de l'activité du SSP, des arbitrages qui sont faits non seulement en positif, mais également « en négatif » face aux demandes qui s'expriment à différents niveaux, et par différents publics. Ces arbitrages se traduisent par un désengagement de l'Insee et de la statistique publique vis-à-vis des demandes exprimées par les publics « non institutionnels » ou au niveau local. La politique menée par la direction de l'Insee vis-à-vis des directions régionales en témoigne. La maigre partie de votre rapport consacrée à décrire l'activité des directions régionales est particulièrement éloquente. Selon vous, les restructurations et transferts de travaux constitueraient la principale activité en région. Au cours des 10 dernières années, les DR ont perdu un quart de leurs effectifs. C'est une politique que nous dénonçons depuis longtemps. Celle-ci doit dès maintenant être réorientée sérieusement à l'heure où l'annonce brutale d'une réforme territoriale organisée sans concertation citoyenne risque de mettre à mal une fois de plus les services publics rendus aux citoyens sur les territoires.

**Nous réaffirmons une nouvelle fois notre exigence du maintien de l'ensemble des établissements actuels de l'Insee, avec l'apport de travaux diversifiés et valorisants pour chacun des agents.**

- Une autre évolution particulièrement marquante et préoccupante n'est pas analysée dans ce rapport : celle du désinvestissement de l'Insee par rapport à ses missions d'enseignement et de recherche, depuis le passage en établissement public du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes). Or, la direction du Genes ne fait pas mystère de son orientation stratégique axée sur la seule recherche du bénéfice et le développement des secteurs « porteurs » financièrement, au détriment de tout un ensemble de recherches fondamentales comme la sociologie quantitative ou les méthodes en statistiques d'enquêtes. Les deux laboratoires du Centre de recherche en économie et statistique (Crest) consacrés à ces domaines de recherche sont aujourd'hui menacés dans leur existence même.

La direction du Genes ne fait pas non plus mystère de sa volonté de se débarrasser de ses liens avec l'Insee : les conventions liant l'Insee et le Genes n'ont pas été reconduites, les agents Insee qui partent du Genes ne sont pas remplacés par des personnels de l'institut, ceux qui postulent au Genes sont récusés; quant à ceux qui y exercent encore leurs fonctions, ils sont dénigrés voire harcelés. Nous rappelons que l'Insee a transféré au Genes la technologie d'accès sécurisé aux données pourtant élaborée en son sein, lui a délégué ses missions d'enseignement et recherche, ses activités de formation continue et la formation de ses cadres. Nous rappelons également que l'Insee doit exercer la tutelle sur le Genes au nom du ministère. Or, seulement trois ans après la séparation des deux entités, l'Insee n'arrive

ni à se faire entendre sur les orientations en matière de formation et de recherche, ni à protéger ses personnels en fonction au Genes.

**La situation nécessite une implication immédiate de la direction de l'Insee auprès du Genes pour mettre fin à ces dérives.**

- Une autre évolution mériterait également d'être analysée et documentée de manière transversale à l'activité des différentes directions : celle de la contribution de plus en plus importante de l'Insee à un ensemble de politiques mises en place avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et la Modernisation de l'action publique (MAP), notamment aux programmes dits de « simplification » ou de « modernisation » administrative, avec leurs corollaires que sont la mise en place de l'Open Data, la participation à des programmes pilotés dans un cadre interministériel et le recours de plus en plus fréquent à l'utilisation de données d'origine administrative voire privée. Un bilan sérieux doit être fait sur ces contributions car elles nous interrogent parfois sur le positionnement de l'Insee vis-à-vis des droits de tirage exercés sur lui par certaines autorités de l'Etat, ou encore sur les circuits de transmission de données individuelles entre des administrations exerçant des missions aussi différentes que celles de contrôle et de production statistique.

De la même façon, nous nous interrogeons sur la vision stratégique de la direction de l'Insee face au développement du Big Data et du changement de paradigme introduit par les « data scientists », pour qui la donnée n'est plus construite mais « donnée » et analysée, sans savoir ce qu'elle est censée mesurer.

Face à ces évolutions de fond, **nous voulons que les réflexions engagées au sein de l'institut réaffirment un certain nombre d'exigences et de valeurs professionnelles auxquelles la statistique publique ne peut déroger : indépendance de l'institut, respect des libertés individuelles, maîtrise des méthodes et conditions de production des statistiques publiques produites au service de l'intérêt général.**

- Enfin, nous regrettons que votre présentation de l'activité du secrétariat général minore les difficultés de fonctionnement de ce service, en dépit de tous les efforts déployés par les agents de la sphère ressources humaines pour assurer le meilleur service à leurs collègues. Ces difficultés découlent d'une réorganisation mal pensée et mal coordonnée imposée par la direction, et de la mise en place d'outils dont les dysfonctionnements perdurent bien au-delà de leur phase de déploiement et sont quotidiennement préjudiciables aux agents.

Les données brutes fournies dans le cadre du bilan social, dont vous ne proposez aucune analyse, révèlent une fois de plus l'absence de réelle politique de valorisation des carrières : l'obtention d'un maigre plan ministériel de qualification au titre de l'année 2014 pour les passages de C en B (18 postes) ou de B en A (7 postes) ne vient pas compenser les blocages générés par les baisses des taux de promotion, qui s'aggravent d'une année sur l'autre. Ces données révèlent également la dégradation des conditions de travail des agents : les baisses d'effectifs et la part croissante prise par les activités de « reporting » ou de gestion des restructurations se traduisent par une intensification de la charge de travail, dont témoignent le nombre de congés déposés sur les CET (équivalent de 22 ETP) ou encore le nombre d'heures écrêtées à la fin de chaque mois (équivalent de 17 ETP sur un tiers seulement de l'année, sans prise en compte des écrêtements journaliers).

**Une fois de plus, nous demandons que la direction de l'Insee mette en œuvre une politique de gestion des personnels respectueuse de chacun-e et qu'elle reconnaisse le travail des agents à sa juste valeur.**